



DOSSIER DE PRESSE



Au Bénin, CARE participe à l'effort national de scolarisation des enfants et plus particulièrement des petites filles.

1989 - 2009
**20^e anniversaire de la Convention internationale
des droits de l'Enfant**

La Convention internationale des droits de l'Enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 et signée par la France le 26 janvier 1990. Conformément à l'article 49 de la Convention, celle-ci est entrée en application en France le 6 septembre 1990.

Dans les années 80, les dirigeants mondiaux ont pris conscience que les moins de 18 ans ont souvent besoin d'une protection et d'une assistance spécifiques. Ainsi ont-ils créé la Convention des droits de l'enfant afin de s'assurer que le monde reconnaissait que les enfants, eux aussi, avaient des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

Rédigée sous l'égide de l'ONU en 1989, la Convention a pour objectif de reconnaître et protéger ces droits spécifiques des enfants. **C'est aujourd'hui la convention la plus ratifiée de toute l'histoire : 193 pays l'ont adoptée***.

En acceptant d'honorer les obligations stipulées dans la Convention, les gouvernements se sont engagés à :

- défendre et garantir les droits des enfants ;
- répondre de ces engagements devant la communauté internationale ;
- se soumettre périodiquement à un examen de l'avancée de la mise en application de la Convention et du statut des droits de l'enfant dans leur pays.

Il s'agit notamment de respecter les normes fixées par la Convention en matière de santé, d'éducation, de services juridiques et sociaux, et de suivre quatre principes fondamentaux :

- la non-discrimination de l'enfant ;
- la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- le droit de vivre, de survivre et de se développer ;
- le respect des opinions de l'enfant.

Cette convention reflète une nouvelle vision de l'enfant. Il est l'individu membre d'une famille et d'une communauté jouissant de droits adaptés à son âge et son stade de développement.

En mai 2000, dans le cadre de la Convention, deux protocoles facultatifs supplémentaires ont été adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Le protocole sur l'implication d'enfants dans les conflits armés exigent que les gouvernements s'assurent que les mineurs ne sont pas recrutés par les forces armées et que ceux en faisant déjà partie ne participent à aucun conflit. 128 Etats y ont adhéré.

Le deuxième protocole facultatif concerne la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Il été ratifié par 131 Etats.

** Seulement deux pays, la Somalie et les Etats-Unis, ne l'ont pas ratifiée.*

Sources: www.droitsenfant.com

en.wikipedia.org/wiki/Convention_on_the_Rights_of_the_Child

www.unicef.org/french/crc/

www.biceinternational.org/ewb_pages/c/crc-convention-rights-child.php

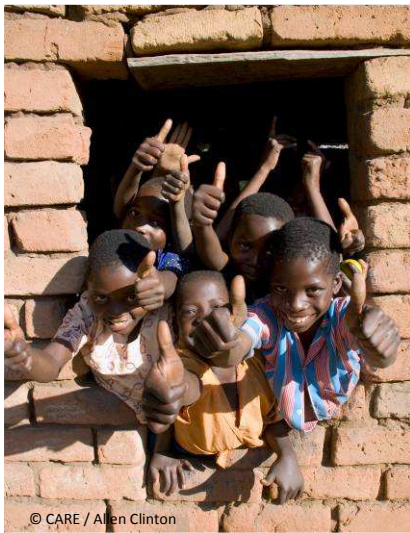
La vision de CARE

Lutter contre l'exploitation des enfants.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), près de 218 millions d'enfants et d'adolescents âgés de 5 à 14 ans travaillent dans le monde.

Il existe de nombreux facteurs, à la fois économiques et culturels, qui influencent la décision des familles d'envoyer leurs enfants travailler. Le travail des enfants n'est pas toujours le résultat d'une ignorance des besoins des enfants mais plus une conséquence directe de la pauvreté. Dans bien des cas, c'est la survie de la famille qui en dépend.

CARE soutient les lois internationales y compris les principes définis dans la Convention des Nations unies. Sur le terrain, CARE s'assure que les droits des enfants soient respectés, qu'ils aient le droit d'exprimer librement leur opinion, surtout pour ce qui concerne leur développement personnel. Ainsi CARE se mobilise pour :



- Influencer les politiques et les réformes publiques sur les plans local, régional, national, et international. En informant les législateurs sur les risques qu'entraîne le travail des enfants, CARE place cette thématique au cœur des problématiques politiques et facilite notamment le vote des lois sur les droits des enfants.

- Changer l'opinion publique grâce aux actions de plaidoyer sur les abus du travail des enfants et le refus d'appliquer les droits de l'homme aux enfants. Pour CARE, la responsabilité croissante de la communauté et la sensibilisation de cette dernière sont de grands moteurs de changements positifs.

- Encourager des alternatives économiques pour les familles dont les enfants travaillent le plus. CARE permet aux parents et enfants de développer des compétences professionnelles (activités génératrices de revenus, cours d'alphabétisation...) qui leur offrent des solutions durables s'assurant ainsi que les enfants ne retourneront pas sur le marché du travail.

L'éducation, un droit inhérent à chaque enfant.

CARE travaille en étroite collaboration avec les communautés pour lutter contre le travail des enfants, protéger leurs droits mais aussi les réinsérer dans des programmes éducatifs de qualité.

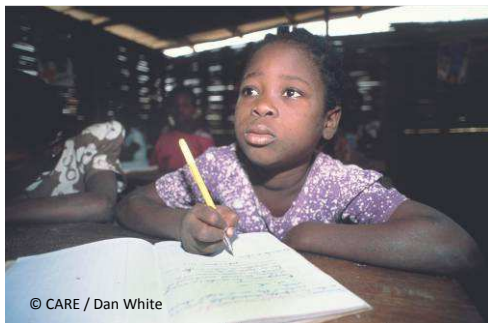
En 2007, on comptait 72 millions d'enfants* non scolarisés à travers le monde, 54 % desquels sont des filles. Or, l'éducation, surtout pour les jeunes filles, est directement liée à leur autonomisation. De nombreuses études montrent que l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés entraîne une hausse des revenus, de la productivité des parents et une amélioration de la santé.

Afin de scolariser plus d'enfants et de mettre fin au cycle de la pauvreté, les parents doivent prendre conscience des bénéfices de l'éducation sur le long terme. Cette prise de conscience passe par des séances de sensibilisation ou du porte à porte.

Quelques exemples de CARE sur le terrain

Au Togo, CARE facilite la rédaction et l'adoption du Code de l'enfant et réinsère 2000 enfants.

Parmi les droits reconnus aux enfants dans la Convention des Nations Unies, on note ceux relatifs à l'épanouissement, l'éducation et à un cadre familial. Toutefois, des milliers d'enfants togolais sont privés de ces droits fondamentaux. Du fait de leur situation économique précaire, des parents choisissent de placer leurs enfants auprès de tiers en zone urbaine pour assurer leur « survie ». Près d'un enfant togolais sur huit est envoyé travailler loin de son domicile et de sa famille. Ces enfants, essentiellement les filles, sont exploités dans les familles d'accueil comme travailleurs domestiques chargés d'assumer les charges d'entretien de la maison, de garde des enfants, de sécurité des biens du ménage...



© CARE / Dan White

CARE a mis en place le projet REVE pour la Réhabilitation des Enfants Victimes de l'Exploitation dans la région maritime du Togo où plus de 150 000 fillettes servent comme domestiques dans la capitale, Lomé. CARE s'est employé à la vulgarisation des textes de lois sur la répression du trafic d'enfants par la diffusion d'affiches accompagnée de campagnes de sensibilisation et sur l'exploitation des enfants travailleurs domestiques.

CARE a également identifié et suivi 2000 enfants exploités. En fonction de leur âge, ils ont été orientés soit vers un système scolaire soit vers une formation professionnelle.

Au Pérou, CARE sort les enfants des mines.

La Rinconada et Cerro Linar sont deux campements miniers, dont 75 % de la population se consacre aux activités minières et où les températures chutent jusqu'à -25° en hiver. L'accès aux services de base est déplorable, 90 % de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. Plus de 3 000 enfants réalisent des tâches particulièrement éprouvantes comme la recherche du minerai, son nettoyage et son taillage, son transport jusqu'au lieu de traitement... Selon l'Institut de la Santé et du Travail péruvien, 71 % des enfants miniers présentent un état de dénutrition chronique et 95 % des altérations du système nerveux provoquées par le contact avec les métaux lourds.

Les causes du travail infantile sont essentiellement d'ordre économique et culturel, la faiblesse des revenus familiaux et le manque de sensibilisation des autorités politiques sur le travail des enfants poussent les parents à privilégier le travail minier.

CARE a mis à disposition des centres pour 200 enfants et adolescents âgés de 6 à 16 ans où ils peuvent se rendre après l'école plutôt que de rejoindre leurs parents à la mine. Ces centres proposent un accès à une bibliothèque, des activités sportives et culturelles, des services médicaux et psychologiques, des ateliers récréatifs...

Parallèlement, CARE a sensibilisé les leaders politiques sur les risques et conséquences du travail infantile.

Au Bangladesh, CARE permet à 1 000 enfants travailleurs d'avoir accès à l'éducation.

Avec 40 % de sa population vivant au dessous du seuil de pauvreté, le Bangladesh est un des pays où le nombre d'enfants travailleurs connaît une croissance permanente. 18 % des enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille et ne sont jamais allés à l'école. Afin de ne pas fragiliser l'équilibre économique des familles, CARE n'empêche pas les enfants de travailler mais fait en sorte que ceux-ci ne soient pas exploités ou maltraités par leur employeur et puissent accéder à l'éducation.



Le projet consiste à leur donner les moyens de développer des aptitudes nécessaires à une bonne insertion professionnelle et se prémunir contre l'exploitation. CARE s'emploie notamment à développer chez ces enfants l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul pour améliorer la gestion de leurs revenus. CARE encourage également les employeurs à traiter les enfants dignement, en leur montrant qu'ils peuvent également être bénéficiaires de la scolarisation des enfants.

Mem Hir Douchi, employeur du petit Saymoun qui bénéficie du projet CARE, l'a très bien compris : « *Moi qui suis illettré, je ne peux tenir à jour mes cahiers de compte. Grâce à l'école, Saymoun a appris à lire, écrire et compter et c'est à lui que revient cette tâche, au lieu des travaux plus physiques qu'il effectuait auparavant !* »

En Roumanie, CARE, à travers son partenaire local SERA, ferme des orphelinats et redonne un foyer à des milliers d'enfants.

La Roumanie est le seul pays où les abandons d'enfants ont été encouragés et organisés par l'Etat. Cet état de fait est dû à Ceaucescu qui poursuivait un triple objectif démographique, idéologique et politique. Le système, mis en place par une ordonnance de 1970, comportait alors deux volets. D'une part, obligation était faite aux femmes de mettre au monde cinq enfants. D'autre part, un réseau d'orphelinats était développé dans le pays. Au total, environ 600 "institutions" ont été ouvertes, réparties en plusieurs catégories selon les enfants accueillis.

Depuis la disparition de Ceaucescu il y a tout juste 20 ans, les abandons n'ont pas cessé, de l'ordre de 9000 par an selon les estimations de l'UNICEF. 71 000 enfants sont encore aujourd'hui sous la tutelle de l'Etat dont 25 000 dans des orphelinats. Néanmoins d'importants progrès ont été réalisés.

Depuis sa création en 1990, SERA (Solidarité Enfants Roumains Abandonnés) a fermé une cinquantaine d'orphelinats dont la moitié pour enfants handicapés. SERA a ouvert le premier centre de jour destiné à accueillir des enfants handicapés. Un dizaine d'autres ont été créés par la suite.



Les directions départementales pour la protection de l'enfance, les premières ayant été créées avec la contribution de SERA, apportent un soutien aux familles défavorisées pour qu'elles ne soient pas contraintes d'abandonner leurs enfants ou pour qu'elles puissent reprendre les enfants qu'elles auraient abandonnés. On estime à 40 000 le nombre d'enfants qui ont ainsi échappé aux orphelinats depuis 1997.

Une nouvelle profession a vu le jour en Roumanie, celle des "assistantes maternelles", qui accueillent provisoirement dans leur foyer un enfant abandonné. Elles sont plus de 10 000 aujourd'hui.

Le Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire 2009

Depuis 11 ans, CARE récompense les photographes qui rendent compte de la dure réalité vécue par des hommes, femmes et enfants et qui nécessite l'intervention d'organisations humanitaires comme CARE. Cette année, le Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire a été remis à **Luca Catalano Gonzaga** pour son reportage sur le travail des enfants au Népal.

Plus de 40 % des enfants népalais âgés de 5 à 14 ans travaillaient en 2007, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), soit un total de 2,6 millions d'enfants.

Luca Catalano Gonzaga s'est rendu dans quelques unes des 500 briqueteries de Katmandou. Les enfants les plus petits fabriquent les briques entre 2 heures et 18 heures et vivent avec leurs parents dans des baraquements autour des fours. Nombreux sont ceux qui contractent des maladies dues à l'inhalation de la poussière des briques. L'acheminement des parpaings jusqu'aux fours puis jusqu'aux camions est pris en charge par des jeunes migrants plus âgés (garçons et filles) venus d'Inde ou du Bangladesh, et vivant dans des cabanes de fortune. Chacun de ces enfants transportent entre 1000 et 2000 briques de 4 kilos l'une et gagne en moyenne deux euros par jour.



Le Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire est organisé en partenariat avec le festival Visa pour l'Image à Perpignan.

Le reportage complet de Luca Catalano Gonzaga (10 photos) est disponible sur demande, ainsi que toutes les photos de ce dossier.

Contact presse :

Alexandra Banget-Mossaz
Responsable de la Communication
Tél : +33 1 53 19 89 92
Mail : banget-mossaz@carefrance.org

Pour plus d'information, visitez notre site internet www.carefrance.org
